

A PRÉVOIR POUR SEPTEMBRE 2022

Année scolaire 2022 – 2023
Aux parents des élèves de TPS et PS

Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer à l'école en Petite ou Très Petite section. Pour faciliter son intégration et sa vie quotidienne, il aura besoin de :

- **4 photos d'identité (MERCI DE LES DÉPOSER À L'ÉCOLE AVANT LE 30 JUIN 2022)**
- un cartable **sans roulettes**, pouvant contenir un petit cahier, le doudou, une gourde (et le goûter si garderie le soir),
- une gourde ou une petite bouteille d'eau marquée au nom de l'enfant,
- une boîte de mouchoirs (non nominative),
- un rouleau de papier essuie-tout,
- une serviette de table **marquée** lisiblement au nom de l'enfant et **munie d'un élastique**, pour la cantine,
- **pour la sieste** : un duvet léger (sans capuche) pour enfant, dans un grand sac plastique pouvant contenir le duvet, un sac/trousse en tissu pouvant contenir le doudou (le tout **marqué** au nom de l'enfant),
- une tenue de rechange complète **marquée** (slip, pantalon, tee-shirt, pull, chaussettes),
- 10€ en espèces dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant, pour les goûters d'anniversaire et le porte vue/cahier de vie.

Pour la classe :

- un porte-vues format A4 de 40 vues (uniquement pour les Petites Sections)
- 3 bâtons de colle 21g

Vous avez la possibilité de commander ces fournitures via le site Frimaudeau (Projet APEL, voir circulaire ci-joint).

Tout ce que votre enfant apportera à l'école : doudou (un seul et **le même toute l'année**), vêtements, chaussures ..., doit être **marqué à son nom**.

Un tour de cou est fortement conseillé et moins dangereux qu'un foulard ou une écharpe.

La tétine est interdite en classe. Elle est seulement tolérée pendant la sieste. Dans ce cas, en fournir une, dans une petite boîte, marquée, qui restera dans son duvet.

Les jouets personnels ne sont pas autorisés à l'école, en maternelle.

Pensez à envisager une solution pour faire garder votre enfant si celui-ci est malade.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Les enseignantes de TPS et PS